

Je déplore qu'en dernière lecture, la majorité de l'Assemblée Nationale ait réintroduit le contrôle d'identité par les restaurateurs, cafetiers, gérants de cinéma et responsables d'établissements recevant du public.

Je rappelle que le Sénat s'était opposé à cette disposition par 303 voix contre 37.

En effet, il ne faut pas tout mélanger ! Ce n'est pas aux restaurateurs qu'il revient de procéder à des contrôles l'identité, mais à la police et à la gendarmerie !

Autant il faut prendre des mesures rigoureuses en matière sanitaire, autant je refuse une société dans laquelle un quart des citoyens contrôlerait les trois autres quarts et, en définitive tout le monde contrôlerait tout le monde.

C'est une conception de la société, ce sont les libertés publiques qui sont en cause.

C'est pourquoi, avec les collègues du groupe socialiste du Sénat, j'ai saisi le Conseil constitutionnel.

Jean-Pierre Sueur